

*free*

# DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE



*free*  
mobile

OPÉRATEUR : Free Mobile  
CODE SITE : 13014\_016\_01  
ADRESSE DU SITE : 1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons  
COMMUNE : 13130 BERRE L'ETANG  
DATE : 09/04/2024

## | RÉFÉRENCES ET DESCRIPTIF DU PROJET

**OPÉRATEUR :** FREE MOBILE  
**COMMUNE :** BERRE L'ETANG  
**NOM DU SITE :** BERRE les Cravons  
**CODE SITE :** 13014\_016\_01  
**ADRESSE :** 1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons - 13130 BERRE L'ETANG  
**TYPE DE SUPPORT :** Pylône autostable  
**PROJET DE :** Nouvelle antenne relais  
**COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES :** X = 829166.54, Y = 1838938.51  
Longitude : 5.1672113, Latitude : 43.5153581

## | CONTACT FREE MOBILE

**NOM :** Anais NADAROU  
Responsable des Relations avec les Collectivités Territoriales  
**E-MAIL :** anadarou@free-mobile.fr  
**ADRESSE :** Free Mobile  
16 rue de la Ville l'Évêque  
75008 Paris

## SOMMAIRE

1. Synthèse et motivation du projet .....	4
2. Descriptif détaillé du projet et des installations .....	5
3. Calendrier indicatif du projet .....	7
4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation .....	8
5. Plan de situation à l'échelle .....	9
6. Plan de cadastre .....	10
7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après .....	11
8. Déclaration ANFR .....	14
9. Plans du projet .....	15
10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité .....	23
11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat .....	23
12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé .....	25
13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence .....	26



13130 BERRE L'ETANG

## **1. Synthèse et motivation du projet**

**En tant que titulaire de licences 3G, 4G et 5G, Free Mobile est soumis à des obligations nationales qui concernent notamment la couverture de la population, la qualité de service et sa disponibilité, le paiement de redevances, la fourniture de certains services ainsi que la protection de la santé et de l'environnement.**

**Free Mobile est notamment impliquée dans le programme national de résorption des zones blanches ainsi que dans l'ensemble des programmes de couverture ciblée mis en place en partenariat avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.**

La couverture des territoires en services de communications et services mobiles est adaptée à la réalité des usages et permet aux territoires d'apporter à leurs administrés les moyens de communications indispensables à leur vie personnelle et professionnelle.

**Ainsi, Free Mobile travaille continuellement à répondre aux attentes des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires et sa pérennité en anticipant les évolutions des besoins et usages.**

**Cette anticipation est d'autant plus vitale à la lumière du rôle crucial des moyens de communication dans la crise sanitaire qui a frappé tous les territoires et l'incertitude, notamment en termes de re-confinement local, qui lui est liée.**

Compte tenu de l'augmentation constante des besoins en connectivité mobile, de plus 30% chaque année, et afin de répondre aux besoins des abonnés et collectivités et contribuer à l'aménagement numérique des territoires, Free Mobile est engagé dans un programme soutenu et précis de déploiement du Très Haut Débit Mobile dans l'ensemble des territoires. Et ce, dans le respect permanent des normes de protection sanitaire.

**L'envolée des usages de téléphonie mobile, +18% contre une moyenne de 2 à 5% au cours des 5 dernières années ainsi que la multiplication par 3 du volume de données depuis les clés mobiles observées par l'ARCEP sur les 15 premiers jours du confinement illustrent la nécessité de mettre en place urgentement une infrastructure mobile adaptée et résiliente permettant de prendre en charge instantanément une croissance exponentielle des usages distants flables.**

**A ce titre, le programme de Free Mobile, réalisé au plus près des besoins des territoires et de leurs administrés, est urgent étant donnée l'accélération exponentielle du besoin en débit liée aux outils numériques fort consommateurs de débit qui sont inéluctablement amenés à se généraliser qui plus est vu le contexte sanitaire comme, par exemple, les téléconsultations/télesoins, le télétravail et l'enseignement à distance, la possibilité de veiller en direct sur ses proches.**

**L'introduction de la 5G permet de faire bénéficier les utilisateurs ayant opté pour la 5G d'une technologie inédite pour couvrir leurs besoins en termes de débit par simple ajout d'équipements sur le réseau existant.**

En effet, la 5G a été pensée pour couvrir ponctuellement et uniquement le temps de la communication le demandeur du service tout en assurant une multiplication allant jusqu'à 10 des débits ainsi qu'une latence durée d'attente avant le début du service (dit de « latence ») fortement réduite.

**Ce processus de déploiement d'équipements 5G, qui constitue une étape cruciale au sein du programme de planification, de déploiement et de modernisation du réseau, doit être anticipé étant donné les délais incompressibles, entre 18 et 24 mois, nécessaires au déploiement des équipements sur chaque site.**

En effet, ce dernier implique, la mobilisation et l'intervention de nombreux travailleurs et artisans, principalement locaux, exerçant dans différents corps de métier : géomètres, aménageurs/syndic d'électricité, notaires, chauffeurs/livreurs, grutiers, conducteurs de

travaux (Génie Civil, Électricité), ... et, indirectement hôteliers, restaurateurs ...

Le déploiement et le fonctionnement des antennes-relais est strictement encadré par la loi. Le spectre de fréquences accessibles par l'opérateur est réglementé et fait l'objet d'autorisations assorties d'obligations réglementaires.

Chaque nouvelle antenne ou modification doit faire l'objet d'une autorisation d'émettre dans une bande de fréquences donnée de la part de l'ANFR avant d'être mise en service. L'ANFR vérifie notamment que les seuils sanitaires d'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques sont respectés.

## **2. Descriptif détaillé du projet et des installations**

## Descriptif du projet

**Installation d'une antenne relais Free Mobile , sur un pylône treillis peint de 24 m**

### **Caractéristiques d'ingénierie**

<b>Nombre d'antennes</b>	<b>Existantes : 0</b>	<b>À ajouter : 3</b>	<b>À modifier : 0</b>
<b>Type</b>			
<b>Technologies</b>		<b>3G / 4G / 5G</b>	
<b>Azimuts (S1/S2/S3)</b>		80° 200° 330°	

### Antennes

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dBW)	PAR (dBW)	Tilt
80°	<b>4G</b> 700 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	47.6	45.4	6° (45)

Azimut	Technologie Bande de fréquence	Hauteur Support / sol	Hauteur Support / NGF <sup>(1)</sup>	HBA <sup>(2)</sup> / sol	HBA NGF	HMA <sup>(3)</sup> / sol	HMA / NGF	PIRE (dBW)	PAR (dBW)	Tilt
200°	<b>4G</b> 700 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	47.6	45.4	6° <sup>(4)</sup>
330°	<b>4G</b> 700 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	31	28.85	6°
	<b>5G</b> 700 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	31	28.85	6°
	<b>3G</b> 900 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	29	26.85	6°
	<b>4G</b> 1800 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2100 MHz	24m	44m	20.3 m	40 m	21.7m	41.7m	33	30.85	4°
	<b>4G</b> 2600 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	33	30.85	4°
	<b>5G</b> 3500 MHz	24m	44m	20.3 m	43m	23.9m	43.0m	47.6	45.4	6° <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup>NGF = nivellation général de la France<sup>(2)</sup>HBA = hauteur bas d'antenne<sup>(3)</sup>HMA = hauteur milieu d'antenne<sup>(4)</sup> sans tenir compte de la variabilité des faisceaux

Azimut : orientation de l'antenne par rapport au nord géographique

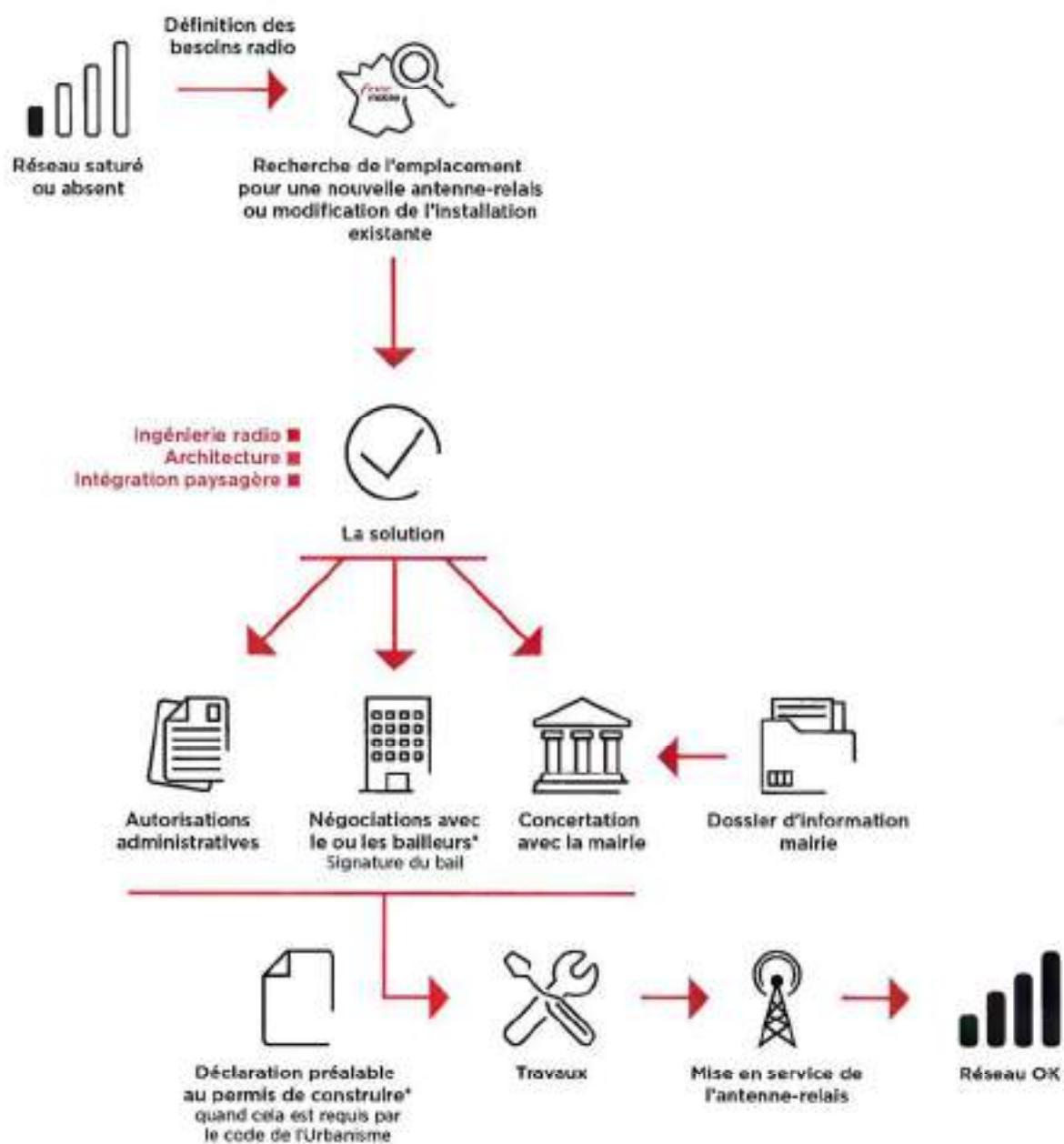
PIRE (Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente) : puissance qu'il faudrait appliquer à une antenne isotrope pour obtenir le même champ dans la direction où la puissance émise est maximale

PAR (Puissance Apparente Rayonnée) : puissance calculée en référence à une émission produite par une antenne dipôle idéale

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Free Mobile s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

## Phases de déploiement du projet

L'installation d'une antenne-relais est un projet qui dure de 18 à 24 mois.



\*Si nécessaire

## 3. Calendrier indicatif du projet

Remise du dossier d'information (TO)	Avril 2024
Dépôt des autorisations d'urbanisme (DP)	Mai 2024
Début des travaux (prévisionnel)	Décembre 2024
Mise en service (prévisionnel)	Octobre 2025

Après construction du site et installation de l'énergie et transmission, l'insertion technique du site dans le réseau peut être entreprise.

L'allumage d'un site suit une procédure rigoureuse, assurant plusieurs vérifications entre exploitation et radio.

#### **4. Adresse et coordonnées de l'emplacement de l'installation**

##### **Adresse**

1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons  
13130 BERRE L'ETANG

##### **Coordonnées**

###### **Lambert II étendu**

X = 829166.54  
Y = 1838938.51

###### **WGS 84**

Longitude : 5.1672113  
Latitude : 43.5153581

## 5. Plan de situation à l'échelle

### Localisation de l'installation



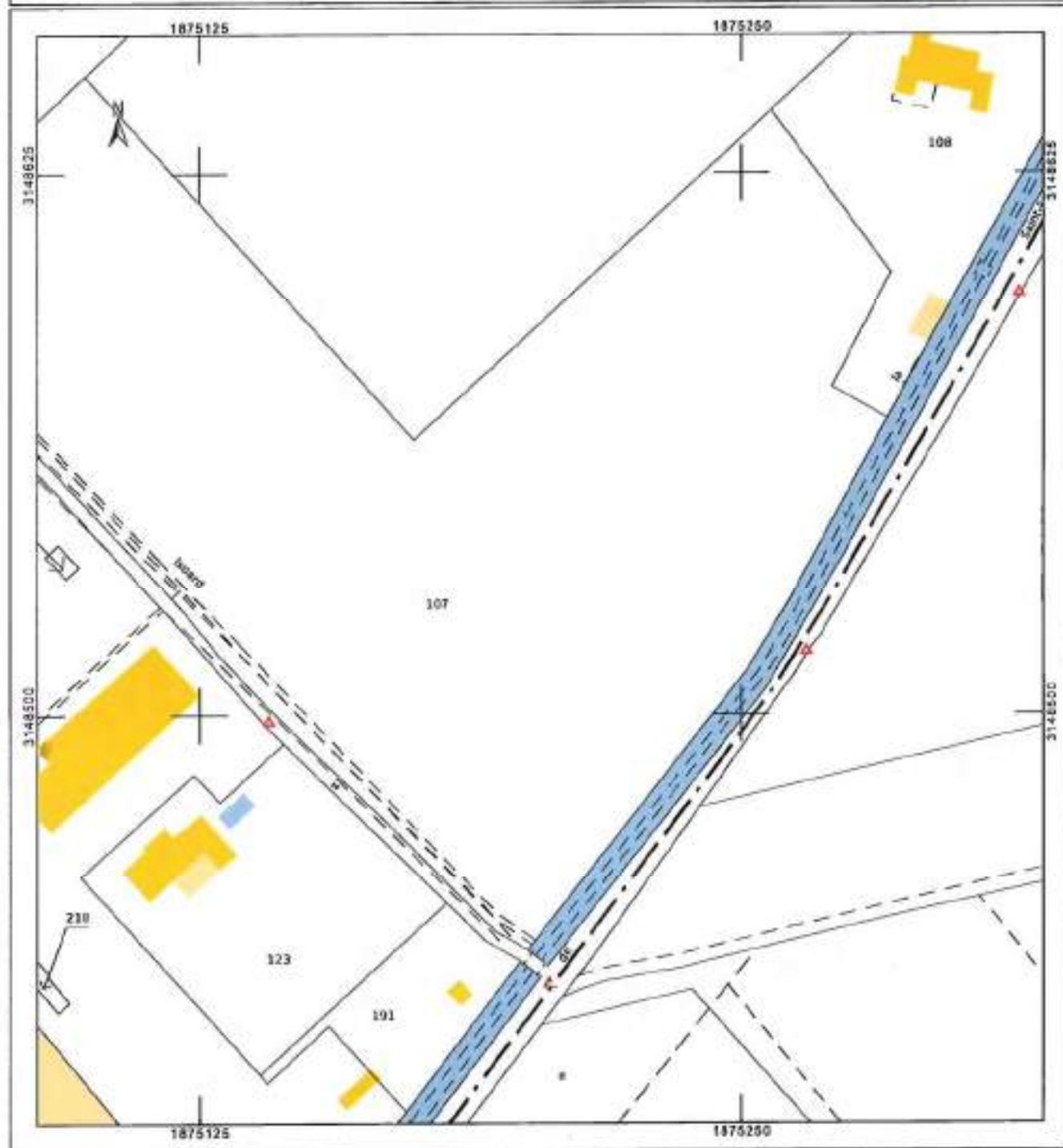
**Description des ouvrants (fenêtres, balcons, portes) situés à moins de 10 mètres, sur le linéaire de façade concerné**

Plan de situation



## 6. Plan de cadastre

<p>Département : BOUCHES DU RHÔNE</p> <p>Commune : BERRE L'ETANG</p> <p>Section : CN Feuille : 000 CN 01</p> <p>Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1250</p> <p>Date d'édition : 20/02/2024 (Fuseau horaire de Paris)</p> <p>Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques</p>	<p><b>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</b></p> <p>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL</p>	<p>Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPÔTS FONCIER D'AIX 10, Avenue de la Cible 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1 tel. 04 42 37 54 00 - fax cdif.aix-en-provence@dgfp.finances.gouv.fr</p> <p>Cet extrait de plan vous est délivré par :</p> <p>cadastral.gouv.fr</p>
---	--	---



## 7. Photographies du lieu d'implantation et photomontage avant/après

### Prises de vue



**Prise de vue n°1**

**Etat avant :**



**Etat après :**



**Prise de vue n°2**

**Etat avant :**



**Etat après :**



## 8. Déclaration ANFR

Le projet fera l'objet d'une déclaration ANFR selon les points ci-dessous. Grâce à ces éléments, l'ANFR gère l'attribution des fréquences aux divers émetteurs et veille au respect de la réglementation.

**1. Conformité de l'installation aux règles du guide DR 17\* de l'ANFR ?**

oui       non

\* Guide technique ANFR DR17 modélisation des sites radioélectriques et des périmètres de sécurité pour le public.

**2. Existence d'un périmètre de sécurité\*\* balisé accessible au public**

oui       non

\*\* Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut-être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

**3. Le champ électrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?**

oui       non

**4. Présence d'établissements particuliers (établissements scolaires, crèches, établissements de soins) de notoriété publique visé par l'article 5 du décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 situés à moins de 100 mètres de l'antenne**

oui       non

**9. Plans du projet**

NOMENCLATURE		
FOLIO	DESIGNATION FOLIO	PRESENCE FOLIO
01	NOMENCLATURE	OK
02	PLAN DE SITUATION	OK
03	PLAN DE MASSE EXISTANT	OK
04	PLAN DE MASSE PROJET	OK
05	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	OK
06	PLAN D'ELEVATION PROJET	OK
07	DETAIL ZONE TECHNIQUE	OK
08	DETAIL VUE 3D	OK



13014\_016\_01

## GRILLE D'EVOLUTION

INDICE	DATE	DESSINATEUR	DESIGNATION	NOM ENTREPRISE
A	22/03/2024	C.ANTKOWIAK	Emission Originale_PAC treillis à l'uit 10:24.00m	Free mobile

## BERRE LES CRAVONS

free mobile	1787 voie Jean Pierre Lyon, les cravons		ID : 13014_016_01
	BERRE L'ETANG		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 1	NOMENCLATURE	Date : 22/03/2024
DOSSIER: APS	INDICE: A	FICHIER: 13014_016_01_BERRE LES CRAVONS_PLANS	ECR: xxxx



Le pylône treillis et les équipements seront peint en vert olive RAL 6003

Présence d'un réseau pour arrosage culture qui sera supprimé par le propriétaire

Limite de parcelle

Sol  
0.00m  
20.00m  
NGF

107

Extension réseau par ENEDIS  
à réaliser  
L:135.00ml  
(sous réserve étude ENEDIS)

Zone d'implantation  
FREE MOBILE  
prév.

Création d'un accès  
depuis chemin du Coussou ;  
mise en place portail largeur 4m

Fourreau pour F.O.  
(réserve)  
à installer

Pylône treillis INFRAMET  
Ht=24.00m  
FREE-MOBILE  
à installer

PDL énergie prév.  
(sous réserves  
de l'étude technique  
ENEDIS)

Section : N  
Parcelle : 107  
Commune : BERRE L'ETANG

### BERRE LES CRAVONS

**free mobile**

1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons

ID : 13014\_016\_01

BERRE L'ETANG

Dessin : C.ANTKOWIAK

N° FOLIO : 2

PLAN DE SITUATION

Date : 22/03/2024

DOSSIER : APS

INDICE : A

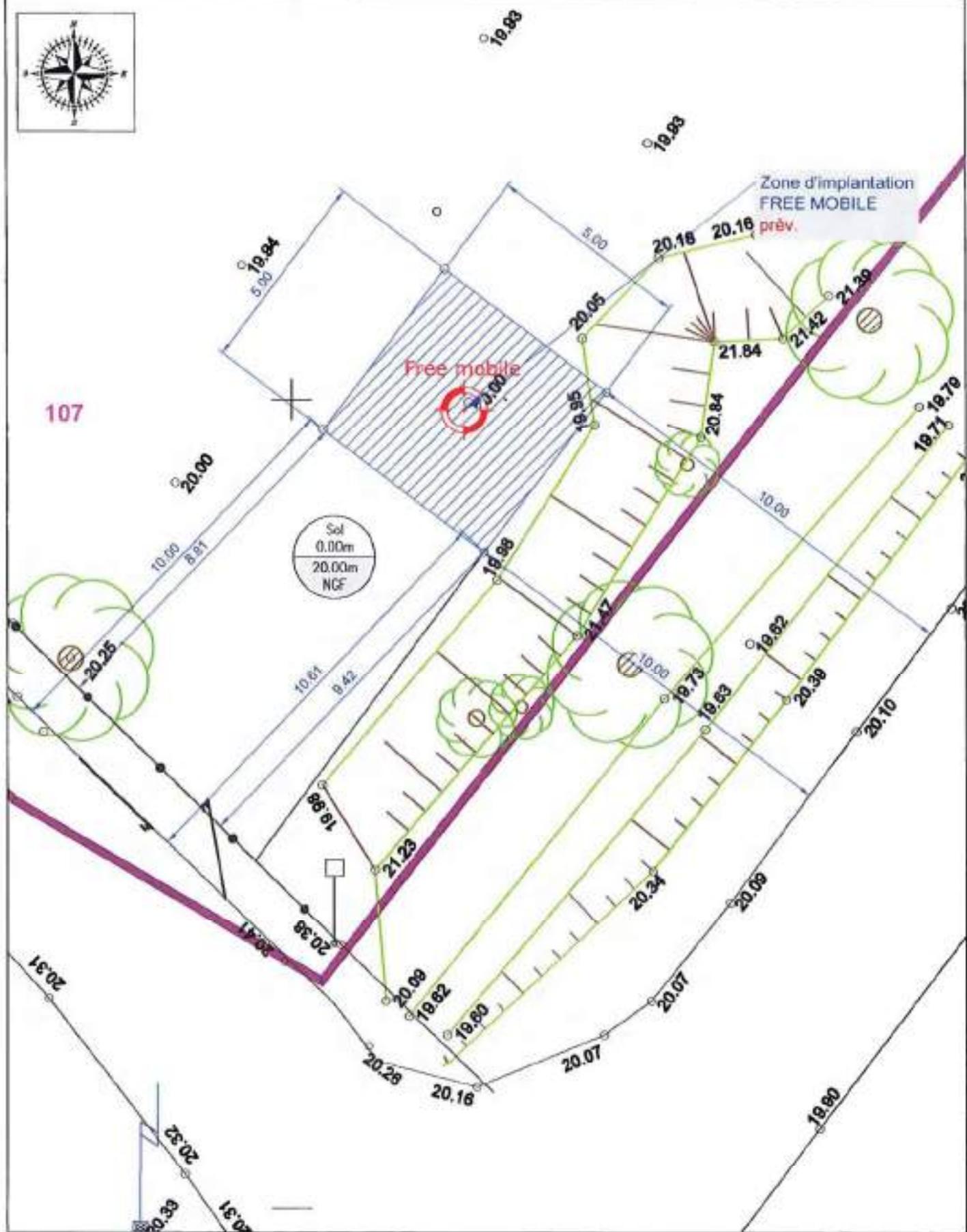
FICHIER :

13014\_016\_01\_BERRE LES CRAVONS\_PLANS

ECH : A4 - 1/2000



free



## BERRE LES CRAVONS



1787 voie Jean-Pierre Lynch, les cravons

ID: 13014\_016\_01

BERRE L'ETANG

Dessin : C. ANTKOWIAK

N° FOLIO : 3

## **PLAN D'IMPLANTATION EXISTANT**

Date : 22/03/2024

DOSSIER: APS

INDICE : A FICHIER

13014 016 01 BERGE LES CRAVONS PLANS

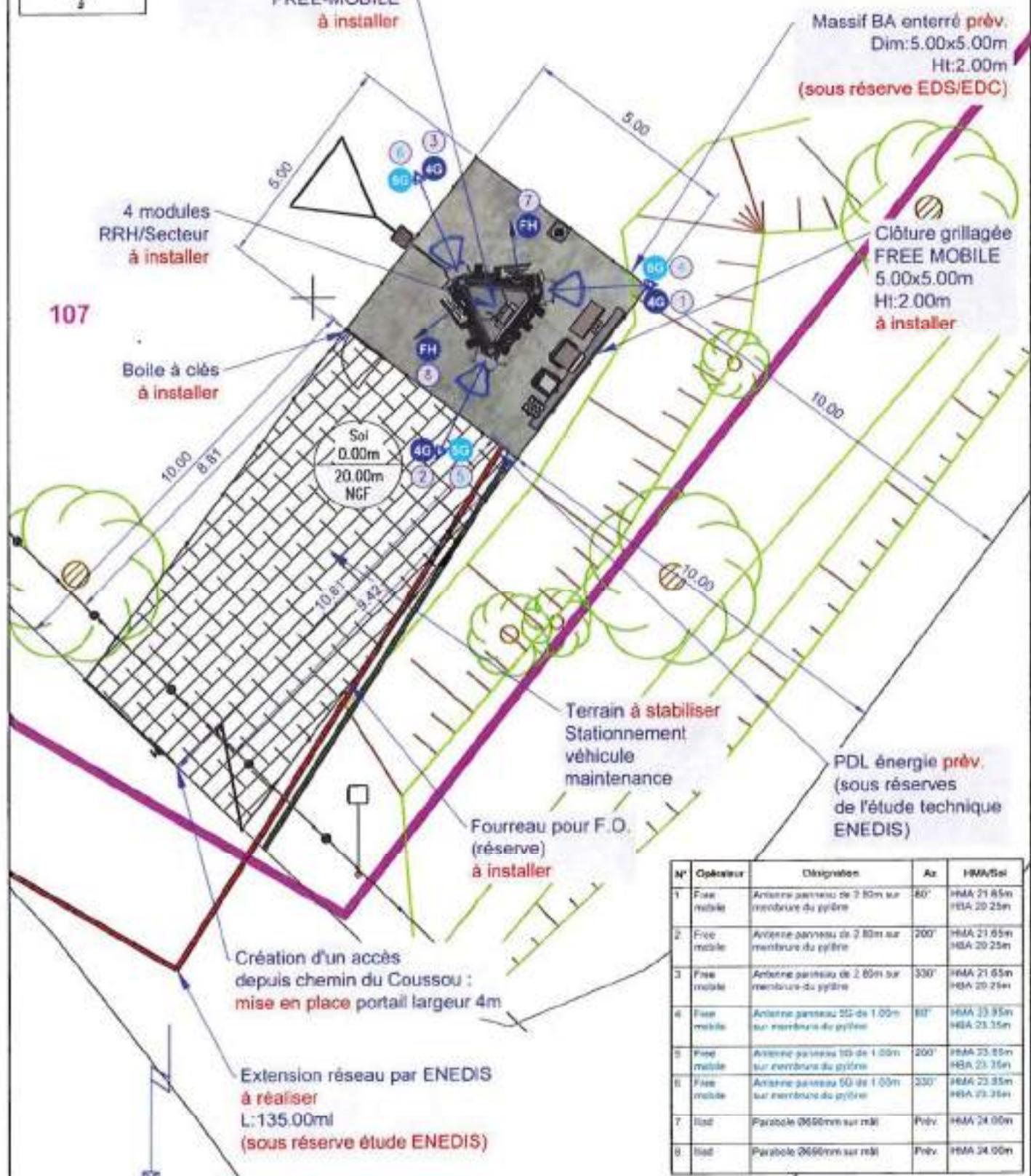
ECH - M4-1/125



Pylône treillis INFRAMET  
Ht=24.00m  
FREE-MOBILE  
à installer

Présence d'un réseau pour  
arrosage culture qui sera  
supprimé par le propriétaire

Le pylône treillis  
et les équipements seront  
peint en vert olive RAL 6003



### BERRE LES CRAVONS

1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons

ID : 13014\_016\_01

**free** mobile

BERRE L'ETANG

Dessin : C.ANTKOWIAK

N° FOLIO : 4

PLAN D'IMPLANTATION PROJET

Date : 22/03/2024

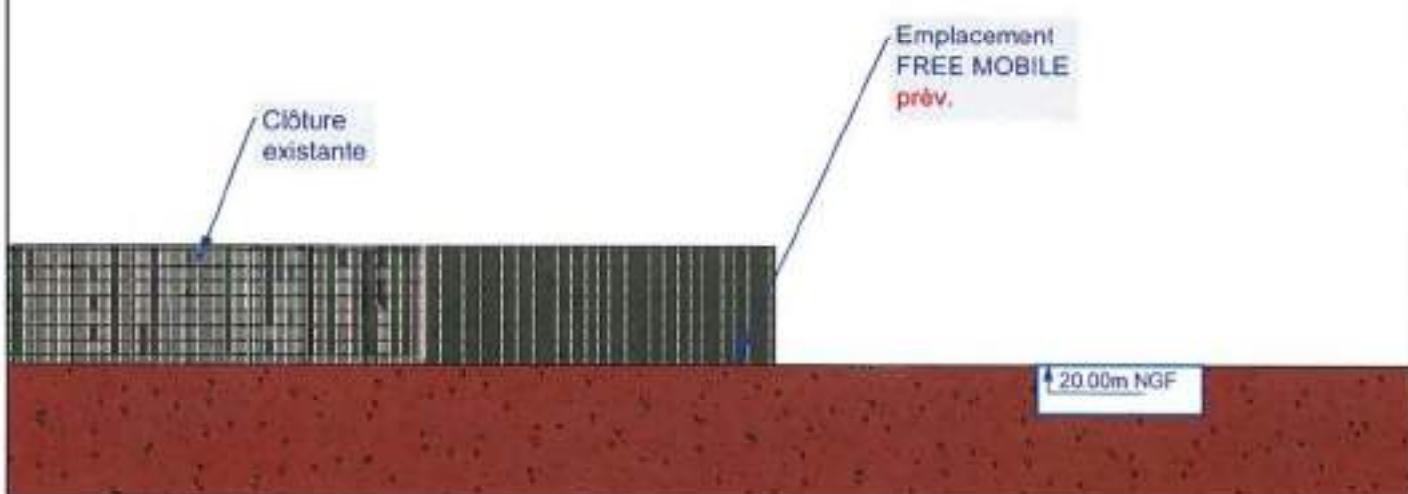
DOSSIER: APS

INDICE : A

FICHIER :

13014\_016\_01\_BERRE LES CRAVONS\_PLANS

ECH : A4 - 1/125



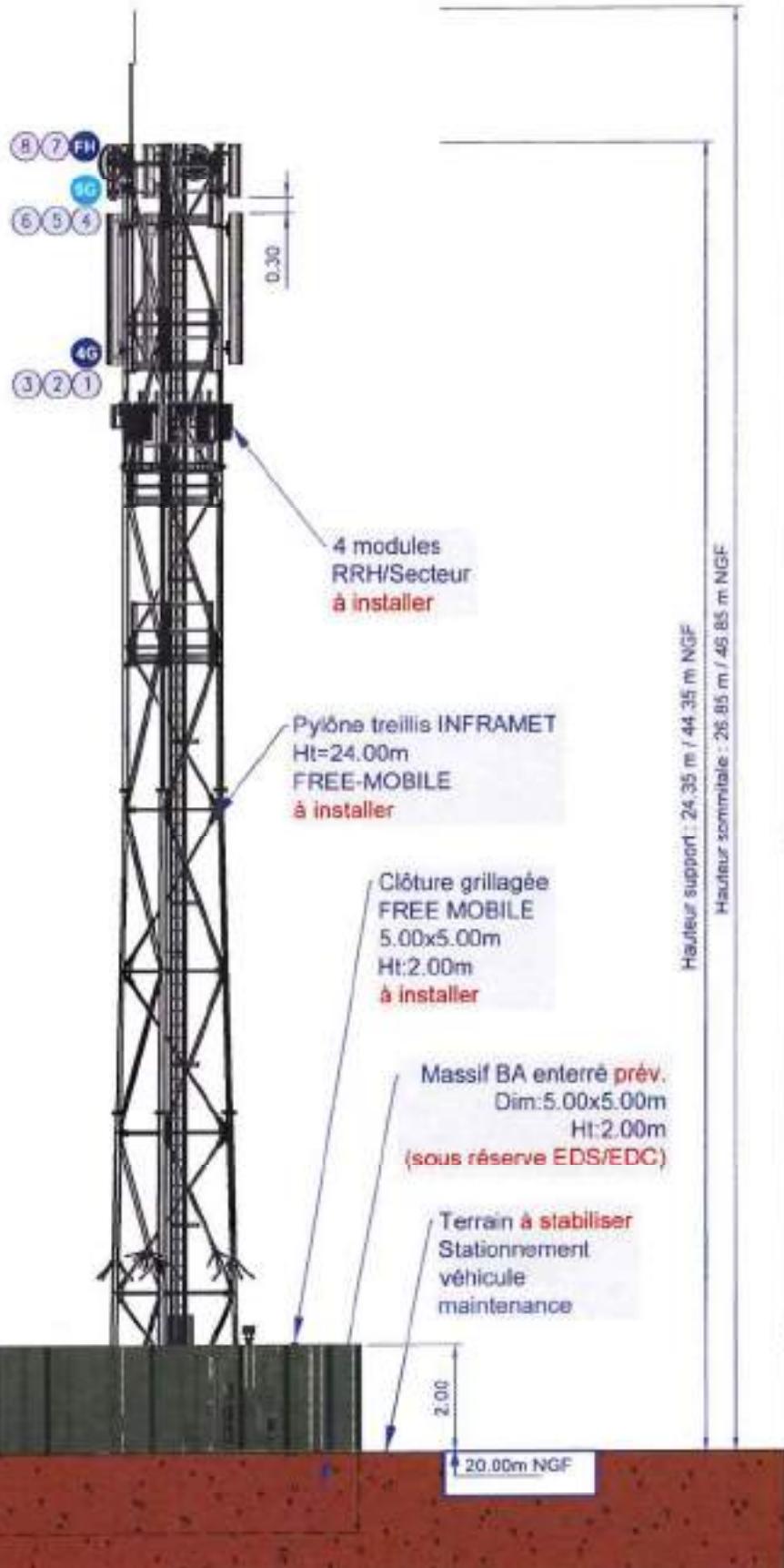
## BERRE LES CRAVONS

<b>free mobile</b>	1787 voie Jean Pierre Lyon, les cravons		ID : 13014_016_01
	BERRE L'ETANG		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 5	PLAN D'ELEVATION EXISTANT	Date : 22/03/2024
DOSSIER : APS	INDICE : A	FICHIER : 13014_016_01_BERRE LES CRAVONS_PLANS	ECH : A4 - 1/125

N°	Opérateur	Désignation	Ax	HMA/Alt
1.	Free mobile	Antenne panneau de 2.80m sur membrure du pylône	80°	HMA: 21.85m HBA: 20.25m
2.	Free mobile	Antenne panneau de 2.80m sur membrure du pylône	200°	HMA: 21.85m HBA: 20.25m
3.	Free mobile	Antenne panneau de 2.80m sur membrure du pylône	300°	HMA: 21.85m HBA: 20.25m
4.	Free mobile	Antenne panneau 5G de 1.00m sur membrure du pylône	80°	HMA: 23.85m HBA: 23.25m
5.	Free mobile	Antenne panneau 5G de 1.00m sur membrure du pylône	200°	HMA: 23.85m HBA: 23.25m
6.	Free mobile	Antenne panneau 5G de 1.00m sur membrure du pylône	300°	HMA: 23.85m HBA: 23.25m
7.	Brid	Parabole 2690mm sur mât	Phar.	HMA: 24.00m
8.	Brid	Parabole 2690mm sur mât	Phar.	HMA: 24.00m

Présence d'un réseau pour arrosage culture qui sera supprimé par le propriétaire

Le pylône treillis et les équipements seront peint en vert olive RAL 6003



### BERRE LES CRAVONS

<b>free mobile</b>	1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons		ID : 13014_016_01
	BERRE L'ETANG		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 6	PLAN D'ELEVATION PROJET	Date : 22/03/2024
DOSSIER : APS	INDICE : A	FICHIER : 13014_016_01_BERRE LES CRAVONS_PLANS	ECH : A4 - 1/125



Pylône treillis INFRAMET  
Ht=24.00m  
FREE-MOBILE  
à installer

Sol  
0.00m  
20.00m  
NGF

Création d'un accès  
depuis chemin du Coussou :  
mise en place portail largeur 4m

107

TD à installer

Pile système  
à installerPile atelier énergie  
à installer5 BLFO + Antenne GPS  
à installer

Présence d'un réseau pour  
arrosage culture qui sera  
supprimé par le propriétaire

Le pylône treillis  
et les équipements seront  
peint en vert olive RAL 6003

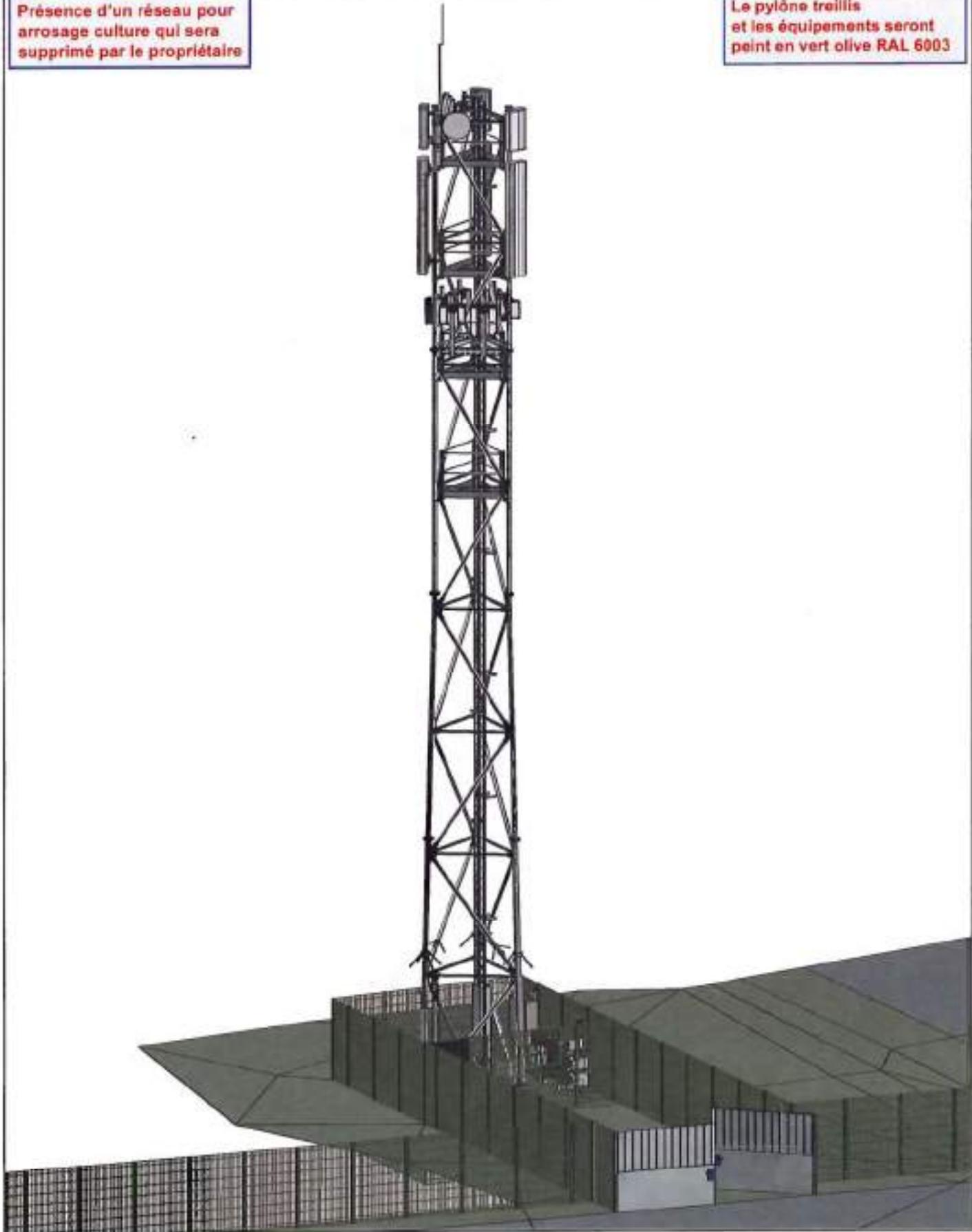
## BERRE LES CRAVONS

<b>free mobile</b>	1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons		ID : 13014_016_01
	BERRE L'ETANG		Dessin : C.ANTKOWIAK
	N° FOLIO : 7	DETAIL ZONE TECHNIQUE	Date : 22/03/2024
DOSSIER: APS	INDICE: A	FICHIER:	13014_016_01_BERRE LES CRAVONS_PLANS
			ECH: A4 - 1/50

*free*

Présence d'un réseau pour  
arrosage culture qui sera  
supprimé par le propriétaire

Le pylône treillis  
et les équipements seront  
peint en vert olive RAL 6003

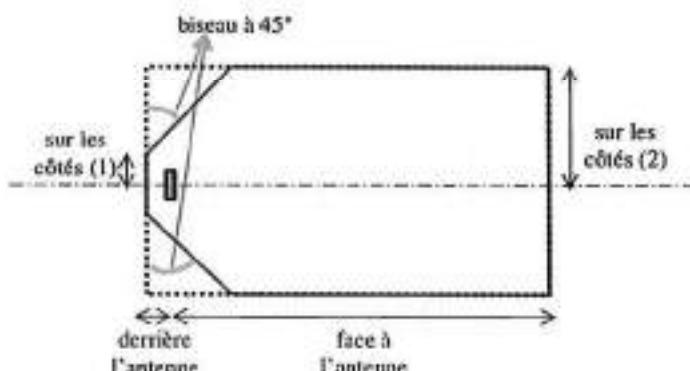


#### BERRE LES CRAVONS

<i>free mobile</i>	1767 voie Jean Pierre Lyon, les cravons	ID : 13014_016_01
	BERRE L'ETANG	Dessin : C.ANTKOWIAK
N° FOLIO : 8	PERSPECTIVE	Date : 22/03/2024
DOSSIER : APS	FICHIER : 13014_016_01_BERRE LES CRAVONS_PLANS	ECH : XXXX

## 10. Éléments relatifs à l'installation d'un périmètre de sécurité

Exemple à titre indicatif de périmètre de sécurité autour de l'antenne pour le grand public :



Périmètre de Sécurité pour des antennes de macro-cellule sur terrasse

Source : Guide Technique - ANFR/DR 17-6

Conformité au guide technique de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/consultation/consultation-5G-Guide-perimetres-securite.pdf>

Exemple de balisage :



## 11. Documents pédagogiques élaborés par l'Etat

### Sites Internet

Site gouvernemental	<a href="http://www.radiofrequencies.gouv.fr">www.radiofrequencies.gouv.fr</a>
Sites de l'Agence Nationale des Fréquences	<a href="http://www.anfr.fr">www.anfr.fr</a> <a href="http://www.cartoradio.fr">www.cartoradio.fr</a> <a href="https://5g.anfr.fr/">https://5g.anfr.fr/</a>
Sites de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des postes	<a href="http://www.arcep.fr">www.arcep.fr</a> <a href="http://www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html">www.arcep.fr/la-regulation/grands-dossiers-reseaux-mobiles/la-5g/frequences-5g-procedure-dattribution-de-la-bande-34-38-ghz-en-metropole.html</a> <a href="http://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html">https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html</a>

## Documents pédagogiques de l'Etat

Téléchargeables sur le site gouvernemental [www.radiofréquences.gouv.fr](http://www.radiofréquences.gouv.fr)

Guide à destination des élus : l'essentiel sur la 5G	<a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF">https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Brochure_5G_WEB.PDF</a>
Antennes relais de téléphonie mobile	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html">http://www.radiofréquences.gouv.fr/les-conditions-d-implantation-a16.html</a>
Surveiller et mesurer les ondes électromagnétiques	<a href="http://www.radiofréquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html">http://www.radiofréquences.gouv.fr/surveiller-l-exposition-du-public-a95.html</a>

## Fiches ANFR

Téléchargeables sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr)

Exposition du public aux ondes: Le rôle des Maires	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expo/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/expo/ANFR-Brochure-exposition-aux-ondes-maires.pdf</a>
Présentation de la 5G	<a href="https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf">https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/ANFR_5G.pdf</a>
Vidéos pédagogiques sur les ondes	<a href="https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie">https://www.anfr.fr/anfr/lanfr-academie</a>

## Rapports des Autorités scientifiques et sanitaires

### Rapport et Avis de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (ANSES ex AFSSET), 15 octobre 2013, Mise à Jour de l'expertise « radiofréquences et santé »

L'ANSES actualise l'état des connaissances qu'elle a publiée en 2009. L'ANSES maintient sa conclusion de 2009 sur les ondes et la santé et indique que « cette actualisation ne met pas en évidence d'effets sanitaires avérés et ne conduit pas à proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition de la population »

### Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 17 février 2022, actualisant l'avis du 12 avril 2021 relatif à la 5G

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des nombreuses données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « le lien entre exposition aux radiofréquences et risques sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable à celui pour les bandes de fréquences utilisées par les générations précédentes. »

L'ANSES précise, en réponse aux observations recueillies suite à la consultation publique lancée en 2021, que « Tous les effets biologiques ont bien été considérés dans cette expertise, à travers notamment les expertises précédentes réalisées par l'Anses afin d'évaluer les effets sur la santé associés à l'exposition aux radiofréquences. ».

### Rapport de l'Agence Nationale des Fréquences sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, août 2020

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé des simulations numériques des niveaux d'exposition créés par la téléphonie mobile dans une zone urbaine très dense, à savoir le 14ème arrondissement de Paris. De par les résultats obtenus, l'ANFR a estimé un impact faible de l'introduction de la 5G sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques par rapport à un scénario de renforcement de la 4G sans 5G.

**Rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G, septembre 2020**

À ce jour, les agences sanitaires qui se sont prononcées considèrent les effets sanitaires de la 5G, comme des autres radiofréquences déjà utilisées, non avérés en-deçà des valeurs limites d'exposition. (base : rapport des agences de l'Etat sur le déploiement de la 5G)

**Rapport et avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), 20 avril 2021, Avis et conclusions relatifs à la 5G**

Dans la continuité de ses travaux d'expertise sur radiofréquences et santé, et sur la base des données scientifiques disponibles à ce jour, l'ANSES estime que « la situation en matière de lien entre exposition aux radiofréquences et effets sanitaires pour les fréquences d'intérêt pour le déploiement de la technologie 5G est, en l'état des connaissances, comparable aux bandes utilisées par les générations précédentes »

**Rapport de l'ANFR relatif aux mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G, décembre 2021**

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) a réalisé une campagne de 3000 mesures d'exposition du public aux ondes avant et après mise en service de la 5G. Dans ce cadre, les résultats montrent que l'exposition est comparable avant et après introduction de la 5G.

Date	Agence sanitaire
Janv-20	Agence de Protection Environnementale irlandaise
16-avr-19	Ministère Allemand de l'Environnement, de la Nature et de la Sécurité Nucléaire
28-mars-19	Ministère Autrichien du Climat, de l'environnement, de l'énergie, de la Mobilité, de l'Innovation et de la Technologie (BMK), 28 mars 2019
11-janv-19	Direction de la Radioprotection et de la sécurité nucléaire du Norvège (DSA), 11 janvier 2019
05-mai-19	Autorité Santéaire Danse (Bundeskirzynsamt)
19-févr-20	Comité Consultatif Scientifique sur les Radiofréquences et la Santé d'Espagne
04-janv-19	Autorité Irlandaise de radioprotection
nov-19	Agence Nationale de la Santé Publique Suédoise
avr-20	Agence Australienne de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection
03-déc-19	Ministère de la Santé de Nouvelle Zélande
sept-19	Conseil de la santé des Pays-Bas
nov-19	Département Fédéral Suisse de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
avr-19	Food and Drug Administration (Etats-Unis)

**12. Engagements de Free Mobile au titre de la protection et de la santé**

Free Mobile, exploitant un réseau de télécommunications tel que défini au 2° de l'article 32 du code des postes et télécommunications, certifie que, en dehors du périmètre de sécurité mentionné sur plan et balisé sur le site, les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétiques suivantes, et fixées dans le décret n°2002-775 du 3 mai 2002 sont respectées.

Free Mobile s'engage à appliquer les règles de signalisation et de balisage des périmètres de sécurité qui lui sont propres dans les zones accessibles au public.

**Free Mobile s'engage à respecter les seuils maximaux réglementaires contraignants** en France conformément aux dispositions du décret 2002-775 du 3 mai 2002. Ces seuils réglementaires, établis sur avis de l'ANSES, permettent d'assurer une protection contre les effets établis des champs électromagnétiques radiofréquences. A l'image de la grande majorité des pays membres de l'Union européenne, celles-ci sont issues de la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999 relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et conformes aux recommandations de l'OMS (Organisation mondiale de la santé).

Ce seuil, a été fixé par le Gouvernement sur la base des avis de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En tout état de cause, Free Mobile s'est toujours engagé à se conformer continuellement à toute éventuelle modification de la réglementation.

Valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (décret 2002-775 du 3 mai 2002)

	700 MHz	800 MHz	900 MHz	1,8 GHz	2,1 GHz	2,6 GHz	3,5 GHz
Valeur limite d'exposition (V/m)	36	39	41	58	61	61	61

Pour garantir une sécurité maximale, ce seuil de référence a été établi de façon à garantir au niveau du public un DAS (débit d'absorption spécifique) corps entier inférieur à 0,08W/kg. Ce niveau de DAS est obtenu en appliquant un coefficient diviseur de 50 sur la mesure en deçà de laquelle aucun effet biologique n'a été observé expérimentalement.

L'Agence nationale des Fréquences (ANFR) est la garante du respect de cette réglementation. En particulier, elle délivre une autorisation pour tout projet d'installation d'un site radio électrique dans le cadre de la procédure de la commission des sites et servitudes radioélectrique (COMSIS). Une antenne ne peut émettre sans cette autorisation.

### **13. Engagements de Free Mobile au titre de la transparence**

Free Mobile met en œuvre depuis plusieurs années un processus opérationnel de déploiement de ses sites selon les règles de transparence et d'application du principe de sobriété de l'exposition électromagnétique découlant de la loi Abeille de 2015 et repris dans le code des communications électroniques.

Free Mobile s'engage à informer le maire ou le président du groupement de communes de la date effective des travaux d'implantation de la nouvelle installation radioélectrique concernée ainsi que de la date prévisionnelle de mise en service de cette installation.

Des mesures d'information préalable des maires et de concertation sur les ondes existent en France depuis plus de 15 ans. L'Association des Maires de France et les opérateurs ont ainsi établi en 2006, un « Guide des relations entre opérateurs et communes » (GROC) veillant à ce que chaque nouveau projet d'antenne dans une commune fasse l'objet d'une information préalable du maire. Free Mobile s'engage à suivre ce guide.



## GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **GUIDE À DESTINATION DES ÉLUS**

# L'ESSEN- TIEL SUR LA



DÉCEMBRE  
2020

# INTRODUCTION

## GLOSSAIRE

### ADEME :

L'Agence de la transition écologique est un établissement public qui surveille, coordonne au niveau des opérations de protection de l'environnement et pour la maîtrise de l'énergie.

### ANFR :

L'Agence nationale des fréquences contrôle l'utilisation des fréquences radioélectriques et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs. Elle s'assure également du respect des limites d'exposition du public aux ondes.

### ANSES :

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a pour mission principale d'évaluer les risques sanitaires dans divers domaines en vue d'orienter la décision publique. L'ANSES conduit par exemple des expertises sur les effets potentiels des ondes sur la santé.

### ARCEP :

C'est une autorité administrative indépendante chargée de la régulation des communications électroniques et des Postes et la distribution de la presse en France. C'est par exemple l'ARCEP qui est en charge des procédures d'attribution des fréquences, et du respect des obligations des opérateurs en termes de couverture mobile.

**ALORS QUE LES PREMIÈRES OFFRES 5G VIENNENT D'ÊTRE LANCÉES EN FRANCE, LE DÉPLOIEMENT DE CETTE NOUVELLE TECHNOLOGIE SUSCITE DE NOMBREUSES INTERROGATIONS, MAIS AUSSI BEAUCOUP DE FAUSSES INFORMATIONS.**

La présente brochure s'adresse essentiellement aux élus locaux, directement concernés par l'aménagement numérique des territoires, et souvent sollicités au niveau local pour répondre à ces interrogations. Elle a pour but de vous donner les informations nécessaires pour comprendre ce que va apporter la 5G et démentir le vrai du faux sur cette nouvelle technologie. Elle rappelle également quel est votre rôle, notamment en tant que maire, et quels sont les outils à votre disposition, pour accompagner le déploiement de la 5G sur votre territoire et organiser la communication et la concertation au niveau local.

Sous la direction du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, cette brochure a été élaborée par la Direction Générale des Entreprises (DGE), en lien avec l'ARCEP, l'ANFR, l'ANSES, l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Ministère de la Transition Ecologique, et avec la participation des associations d'élus.



# LA 5G!

QUELLE EST CE QUE C'EST ?  
COMMENT ÇA MARCHE ?

## La 5G qu'est-ce que c'est ?

La 5G est la cinquième génération de réseaux mobiles. Elle succède aux technologies 2G, 3G et 4G. La 5G doit permettre un bond dans les performances en termes de débit, d'intensité et de fiabilité : débit multiplié par 10, débits et transferts en divisez par 10 et fiabilité accrue. A usage constant, la 5G est moins consommatrice d'énergie que les technologies précédentes (4G, 3G, 2G).

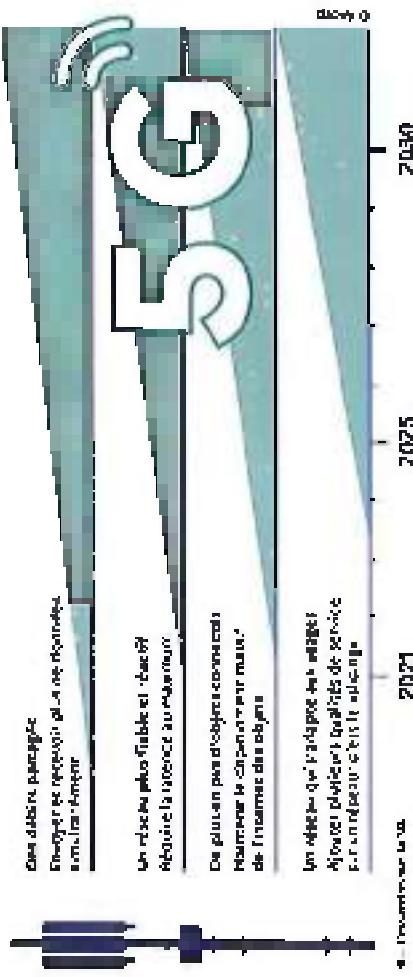
Le secteur des télécommunications voit émerger régulièrement de nouvelles technologies et connaît en ce moment depuis 10 ans une évolution plus importante. La 5G cohabitera avec les technologies précédentes et viendra renforcer la couverture numérique du territoire tout en améliorant la survie des réseaux.

Il s'agit d'une amélioration continue pour s'adapter aux nouveaux usages des utilisateurs.

## > La 5G : une technologie évolutive

Comprendre que ces fonctionnalités sont progressives. Parce que le réseau 5G sera déployé en plusieurs étapes par les opérateurs mobiles. Les antennes d'abord, puis le cœur de réseau. Durant les premières années, le

5G dépendra du réseau 4G. De nouvelles fréquences seront aussi ajoutées progressivement. L'ensemble des gains de performance apparaîtront donc que quelques années.



## De la 2G à la 5G !

Une technologie qui évolue pour offrir de nouvelles opportunités

## 5G



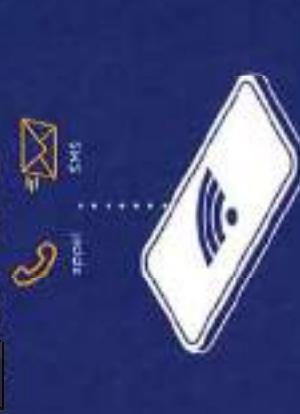
## 4G



## 3G



## 2G



## Que permettra la 5G ?

### > Éviter la saturation des réseaux 4G

À son lancement, la 5G améliorera les services internet existants, tout en évitant la saturation des réseaux 4G déployés désormais sur plus de 96 % du territoire. Les utilisateurs bénéficieront d'un débit qui pourra être nettement supérieur permettant par exemple d'utiliser des services de visioconférence plus performants.

### > Ouvrir la voie aux innovations

La 5G permettra progressivement de connecter un nombre important d'objets. Loin d'être des gadgets, les objets connectés ont une utilité très concrète dans beaucoup de domaines :

- médecine : développement de la télémédecine, gestion du matériel médical, maintien de la connexion pendant les déplacements de malades par exemple,

- agriculture et environnement : régulation de l'arrosage, fermes connectées, suivi des troupeaux et de leur santé,

- transport : gestion logistique pour une meilleure régulation des flux de circulation,

- industrie : outils industriels plus performants et plus sûrs,

- sécurité routière : voitures connectées, aides à la conduite,

- services de secours : utilisation de drones pour acheminer l'aide d'urgence, canaux de communication réservés, visualisation des lieux d'intervention pour mieux apprendre les situations, etc.

## Exemples d'expérimentations d'innovations technologiques permises à terme par la 5G

### d'innovations technologiques permises à terme par la 5G



#### DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

**À TOULOUSE**  
Afin de la revaloriser des équipements médicaux dans l'hôpital, nous développons de la télémédecine.



Le CHU de Toulouse a misé dès les premiers points sur le déploiement des technologies de téléconsultation dans le cas de transfert de patients ou de localisation de biens et de personnes.

#### DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

**À LINAS-MONTLHERY**  
Des nouvelles technologies, la gestion du trafic de véhicules, le pilotage à distance des véhicules pour des interventions en zone sensible.



#### LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

**Réseau mobile** : c'est un réseau de télécommunications offrant des services de téléphonie et de connexion internet aux utilisateurs même lorsque ceux-ci se déplacent. Un tel réseau utilise les ondes de radiofréquences pour transporter les données.

**Débit** : c'est la quantité de données qui peut être échangée en une seconde (on l'exprime en Mbit/s).

**Délai de transmission** : c'est le temps minimum pour transférer des données. On parle aussi de temps de latence.

**Fiabilité** : c'est l'assurance que les données envoyées arrivent bien jusqu'au destinataire.

## Exemples d'expérimentations d'innovations technologiques permises à terme par la 5G

### d'innovations technologiques permises à terme par la 5G



#### DANS L'INDUSTRIE

**À VAUDREUIL**  
Dans l'industrie, des applications basées par exemple sur Internet des objets ou la réalité augmentée permettent aux gains importants de baisser de maintenance, d'efficacité et de sécurité.



## Question/Réponse

Est-ce que le déploiement de la 5G nécessite d'installer de nouvelles antennes ?

La première phase de déploiement de la 5G ne nécessitera pas d'installer massivement de nouveaux sites radieux. Les opérateurs se serviront principalement des pylônes déjà existants pour soutenir les antennes 5G ou mettre à jour les antennes existantes.

La 5G pourrait aussi donner lieu à l'utilisation d'une autre sorte d'antenne à plus faible puissance : les « petites cellules ». Ces antennes sont comparables à des émetteurs WiFi : elles permettent une utilisation intensive d'internet mais piontent à de faibles distances (généralement 200 mètres maximum). Elles seraient utilisées dans des lieux de forte affluence, comme des gares ou des centres commerciaux. Ces antennes devraient être peu utilisées dans un premier temps et se déployer dans quelques années en fonction des usages de la 5G qui vont se développer.

## Faudra-t-il obligatoirement changer son équipement ?

La 5G restera un choix : choix de s'équiper, choix de suivre son abonnement. Son lancement ne rendra pas incompatibles les téléphones des anciennes générations (comme c'est le cas aujourd'hui avec les mobiles 3G qui continuent de fonctionner alors que la 4G est présente sur la quasi-totalité du réseau mobile) et ne va pas contraindre à s'équiper d'un nouveau téléphone. La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes.

Avant de changer son équipement, il faut se renseigner sur la couverture et la qualité de service dans les zones où l'on pense utiliser son téléphone. Des cartes seront publiées par les opérateurs suivant les recommandations de l'Arcep, et un observatoire sera également disponible sur le site de l'Arcep (Observatoire des déploiements 5G).

Quelles garanties pour la vie privée des citoyens ?

Le 5G et plus généralement les évolutions à venir des réseaux télécoms vont entraîner davantage d'interactions entre le réseau et ses utilisateurs, en augmenter les échanges de données. Afin de protéger ces données personnelles, les réseaux télécoms sont soumis à un durable régime de protection de la vie privée ; le respect du secret des correspondances, d'une part, et le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), d'autre part.

Le déploiement de la 5G renforce également le risque de menaces liées aux équipements de réseau mobile. Pour préserver sa souveraineté économique autant que politique, la France œuvre à protéger ses infrastructures sensibles. C'est tout l'enjeu de la loi du 1<sup>er</sup> août 2019 relative à la sécurité des réseaux mobiles 5G, qui accorde à l'autorisation préalable du Premier ministre l'exploitation d'équipements actifs des antennes mobiles pour les opérateurs télécoms qui sont opérateurs d'importance vitale (OIV).

## Techniquement comment ça marche ?

La 5G est souvent présentée comme une unique technologie alors qu'elle est en réalité l'assemblage d'innovations diverses :

### > Les bandes de fréquences de la 5G

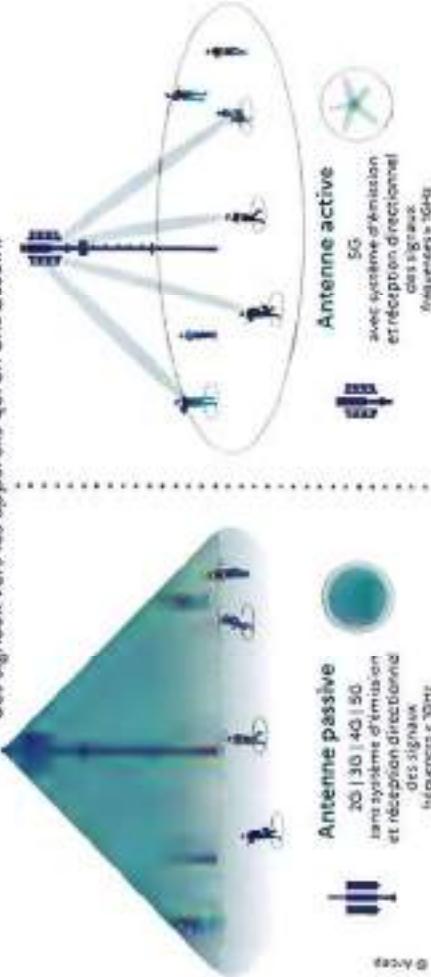
Les réseaux mobiles, comme la radio, utilisent des ondes pour transmettre des données. Ces ondes sont découpées en bandes de fréquences, qui nécessitent une autorisation de l'Etat pour être utilisées. Les différentes bandes de fréquences ont une portée et un débit différents : la 5G utilise tout un ensemble de fréquences, attribuées récemment ou depuis plus longtemps.

Dans un premier temps, la 5G utilisera les bandes de fréquences qui sont déjà utilisées (notamment les bandes 700 MHz, 2,1 GHz ou 1800 MHz) ainsi que la bande de fréquences 3,5 GHz qui vient d'être attribuée aux opérateurs mobiles par l'Arcep le 12 novembre 2020. Cette bande offre un bon compromis entre couverture et amélioration du débit.

Dans un second temps, la 5G pourrait utiliser une autre bande, la bande 26 GHz (dite bande millimétrique). Cette bande n'est pas encore attribuée. Elle pourra permettre des débits très importants en zone très dense et pourra particulièrement être utilisée pour la communication entre objets connectés.

### > Des antennes-actives innovantes

Une exposition aux ondes optimisée grâce à l'orientation des signaux vers les appareils qui en ont besoin.



L'ensemble de ces innovations combinées permettront d'atteindre des débits jusqu'à 10 fois plus grands qu'en 4G et de réduire par 10 le temps de réponse (latence).





## Question/Réponse

**Comment faire mesurer l'exposition sur ma commune ?**

Il est possible pour n'importe quelle personne de solliciter des mesures d'expérimentation radiotéléétrique des installations radiotélétriques déployées sur le territoire de sa commune. Il existe en effet un dispositif de surveillance et de mesure des antennes, mis en place depuis 2014, piloté par l'ANFR. Toute personne qui le souhaite peut remplir le formulaire de demande sur le site [www.anfr.fr](http://www.anfr.fr). Le dossier de demande doit être signé par le maire de la commune ou une association compétente. La mesure est gratuite. L'ANFR a installé à la demande des queues, métropoles (Paris, Marseille, Nantes) des sondes qui mesurent en continu l'évolution de l'exposition.

## LE VOCABULAIRE DE LA TECHNOLOGIE MOBILE

**DAS :** une partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques est absorbée par le corps humain. Pour quantifier cet effet, la mesure de référence est le débit d'absorption spécifique (DAS), pour toutes les ondes comprises entre 100 kHz et 10 GHz. Le DAS s'exprime en Watt par kilogramme (W/kg).

# LA 5G, QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ?

La 5G est au cœur de nombreux débats, où il est parfois difficile de différencier les rumeurs des faits établis. Deux sujets font notamment l'objet d'interrogations : les effets de la 5G sur la santé et l'impact global de la 5G sur l'environnement.

## La 5G a-t-elle des effets sur la santé ?

### Une exposition aux ondes très surveillée

#### > Des contrôles réguliers et sur demande de l'exposition des antennes

Pour s'en assurer, l'ANFR est en charge de mesurer l'exposition des antennes dans le cadre du dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Les maires, les associations agréées au protection de l'environnement ou agréées au titre d'utilisateurs du système de santé et les fédérations d'associations familiales peuvent demander gratuitement et à tout moment de telles mesures. L'ensemble des résultats de ces mesures est publié sur [carboradio.fr](http://carboradio.fr), qui permet déjà d'avoir accès à plus de 60 000 mesures réalisées sur le territoire.

Le Gouvernement a décidé de renforcer les contrôles dans le cadre d'un plan spécifique qui triple le nombre de contrôles. L'ANFR sera en charge en particulier dans les prochains mois de mesurer l'exposition des antennes avant et après le déploiement de la 5G. 4 800 mesures sont prévues d'ici fin 2021, réparties sur des territoires représentatifs. Ces mesures permettront de disposer d'informations objectives sur l'exposition liée au déploiement de la 5G.

#### > Une faible exposition

L'ajout de la 5G présentera une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors du passage de la 3G à la 4G mais l'exposition restera très faible. Cette estimation vient des mesures faites par l'ANFR en préparation de l'arrivée de la 5G. L'exposition aux ondes restera donc faible, et très largement en dessous des valeurs limites autorisées.

**« « V/m »**  
ou volt par mètre :  
c'est l'unité de mesure  
qui sert à mesurer la force  
d'un champ électrique.

### Le Comité national de dialogue sur l'exposition du public aux ondes électromagnétiques

Ce Comité de dialogue a été créé par la loi « Abellio », mise en œuvre par l'ANFR, et vise à participer à l'information de l'ensemble des parties prenantes (associations, opérateurs et constructeurs, collectivités et représentants de l'administration), notamment sur les niveaux d'exposition aux ondes dans notre environnement et les outils de corrélation. Ce Comité aspire à être un lieu de concertation et d'échanges constructifs sur les études menées ou à encourager pour une meilleure compréhension de l'exposition engendrée par les antennes, objets communicants et terminaux sans fil. Il n'a pas vocation à traiter des sujets sanitaires, qui font l'objet d'études et de concertations au sein de l'ANSES. Il est présidé par Michel Sauvade, maire et représentant de l'Association des Maires de France.

#### > Mais aussi des contrôles sur les équipements

L'exposition aux ondes reste essentiellement liée à l'utilisation de nos équipements. Pour cette raison, l'ANFR réalise aussi des vérifications sur les téléphones portables mis en vente sur le marché français et s'assure de la conformité de ces appareils au respect des valeurs limites de DAS. Elle présente des smartphones commercialisés en boutique ou sur internet et fait réaliser des tests en laboratoire. Tous les résultats sont rendus publics sur le site [data.anfr.fr](http://data.anfr.fr). L'ANFR va doubler le nombre de contrôles des DAS des smartphones. Alors que 70 appareils ont été contrôlés en 2019, l'ANFR en contrôlera 140 en 2021. Cet effort progressif d'augmentation des contrôles permettra de tester dès 2020 plus de 80% des modèles les plus vendus en France en ciblant particulièrement les smartphones 5G.

## Quels sont les effets des ondes sur la santé ?

Même si les niveaux d'exposition aux ondes resteront faibles avec la 5G, les effets de ces ondes sur la santé sont étudiés de très près. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié de nombreux travaux de recherche ces dernières années sur les ondes et la santé. En l'état actuel des connaissances, l'Agence ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sont respectées.



Un groupe d'experts issus des inspections générales de l'Etat a mené une étude comparative portant sur le déploiement de la 5G à l'étranger. Ils concluent qu'il n'existe pas d'effets sanitaires qui se sont prononcés considérablement que les effets sanitaires de la 5G sont non avérés dès lors que les personnes d'exposition sont respectées. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site [www.5g-sante.fr](http://www.5g-sante.fr).

<sup>1</sup> Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, de l'inspection générale des finances et du développement durable : <http://www.5g-sante.fr/rapport-finaid-5g-sante.pdf>

## La 5G a-t-elle des effets sur l'environnement ?

### La consommation énergétique du réseau 5G

L'efficacité énergétique du réseau 5G a été prise en compte dès la phase de conception (fonctionnalités d'économie d'énergie et de mise en veille). On estime que la 5G va entraîner une amélioration de l'efficacité énergétique d'un facteur 10 par rapport à la 4G d'ici à 2025, pour une amélioration à terme d'un facteur 20 et plus<sup>1</sup>. À court terme, dans certains territoires les plus denses, la 5G est la seule manière d'éviter la saturation des réseaux sans remettre des antennes 4G qui consommeraient beaucoup plus.

### > Limiter nos consommations

Cependant, les possibilités offertes par la 5G entraînent probablement une augmentation des usages du numérique, c'est ce qu'on appelle « l'effet rebond ». Notre usage du numérique est en constante augmentation, avec ou sans la 5G. Selon l'Arcep, la consommation de données mobiles a été multipliée par 10 entre 2015 et 2019. La 5G devrait présenter un meilleur bilan énergétique, à condition que nous maîtrisions l'augmentation de notre consommation de données.

## Question/Réponse

### Comment mesurer l'impact environnemental du numérique ?

L'impact environnemental du numérique est complexe à mesurer car de nombreuses choses doivent être prises en compte : le négatif (fabrication des terminaux, consommation électrique des data-centers, etc.) mais aussi le positif (déplacements évités, dématérialisation, gains d'efficacité, etc.). L'Arcep et l'ADEME ont été saisies par le Gouvernement en juillet 2020 pour quantifier l'empreinte environnementale des réseaux de télécommunication et des usages qu'ils rapportent en France et proposer des leviers de réduction de ceux-ci.

### Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Les réseaux de télécommunications ne représentent qu'une petite partie de l'impact environnemental du numérique. Une stratégie interministérielle visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique a été annoncée par Barbara Pompili, Bruno Le Maire et Cédric O lors du colloque du 8 octobre 2020 - Climatique et environnement : faisons converger les transitions ». Les détails de celle-ci seront dévoilés par le gouvernement avant la fin de l'année 2020.





# QUEL DÉPLOIEMENT

## DANS LES TERRITOIRES ?

### Une couverture fixe et mobile de qualité sur tout le territoire

Le déploiement de la 5G se fait en parallèle du déploiement de la 4G et de la Fibre optique dans les zones qui n'en bénéficient pas encore. Il est indépendant des obligations de déploiement des opérateurs dans ces deux domaines.

### Le New Deal Mobile

Le New Deal Mobile a été conclu entre l'Etat et les opérateurs en 2018. Il engage ces derniers à un certain nombre d'actions pour améliorer la couverture mobile sur tout le territoire métropolitain dans le cadre des autorisations d'utilisation de fréquences attribuées par l'Arcep. Ces obligations d'aménagement numérique du territoire prévoient notamment :

- le passage à la 4G de la quasi-totalité (99%) du réseau existant fin 2020
- la couverture des axes routiers prioritaires par Bouygues, Orange et SFR fin 2020
- la mise en service de plus de 600 à 800 nouveaux sites par an et par opérateur, dans le cadre du Dispositif de Couverture Capitale (DCC). Ces nouveaux pylônes sont installés dans les zones de mauvaise couverture (zones blanches ou grises) identifiées par des équipes projets locales co-présidees par le préfet et le président du conseil départemental

# QUEL DÉPLOIEMENT

## DANS LES TERRITOIRES ?

### La préparation de la 5G

2020



Attribution des fréquences dans la bande 1,5 GHz (encheres) - premiers licencemnts commerciaux

2019



JUILLET  
consultation publique sur l'Avisop sur les modalités et conditions d'attribution des fréquences 5G

2018



août  
1. consultation publique de l'Arcep sur l'attribution de nouvelles fréquences pour la 5G



SEPTEMBRE ET JUIN



expérimentation de la 5G



JUILLET



publication de la feuille de route de la France

2017



DECEMBRE



consultation publique du Gouvernement sur les technologies 5G

JANVIER



consultation publique de l'Arcep sur les fréquences pour le très haut débit dans les terriories, pour les entreprises, le 5G et l'innovation

2016



mise à l'agenda européen

## Le Plan France Très Haut Débit

En ce qui concerne l'accès à un internet fixe, l'Etat s'est engagé à garantir l'accès de tous les citoyens au bon débit (> à 8 Mbit/s) d'ici fin 2020, à doter l'ensemble des territoires de réseaux très haut débit (> à 30 Mbit/s) d'ici 2022 et à généraliser le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTH) à horizon 2025. L'état mobilise plus de 3,3 milliards d'euros pour permettre, avec les collectivités territoriales, d'atteindre ces objectifs. La France est un des pays européens qui déploie le plus rapidement la fibre sur son territoire : en 2019, en moyenne 19 000 nouveaux locaux ont été rendus raccordables chaque jour.

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les territoires pour identifier les zones à couvrir du dispositif de couverture mobile et soutient les projets de déploiements de la fibre optique dans les zones d'initiative publique.

La fibre optique permet d'apporter le très haut débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion.

La 5G permet d'offrir une connexion en très haut débit y compris en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour recouvrir les antennes pour assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

## La 5G, un déploiement progressif et équilibré entre les territoires

Les opérateurs télécoms commencent à lancer en général leurs services dans les zones où la clientèle est la plus importante, en priorisant les zones les plus habitées.

Les conditions d'utilisation des fréquences, arrêtées par le Gouvernement sur proposition de l'Arcep, prévoient pour les opérateurs des obligations de déploiement, particulièrement exigeantes en matière de couverture du territoire.

Pour répondre aux besoins croissants de la bande passante, dès 2022, au moins 75% de l'ensemble des sites existants devront bénéficier d'un débit au moins égal à 20 Mbit/s au niveau de chaque site.

Les axes de types autoroutiers devront être couverts en 2025, et les routes principales en 2027.

## 66 L'Arcep veille à un déploiement équilibré entre territoires.

## Question/Réponse

Faut-il déployer la 5G alors que la 4G n'est pas encore partout sur le territoire?

En parallèle du déploiement de la 5G, se poursuivent, comme les déploiements de la 4G, les engagements des opérateurs sur près des zones blanches en 4G et de déploiement de la fibre optique, et devant les respecter,

Quelle complémentarité entre 5G et fibre ?

La fibre optique permet d'apporter le très haut débit dans les logements par voie filaire, ce qui assure une grande stabilité de la connexion. La 5G permet d'offrir une connexion en très haut débit y compris en mobilité. La fibre optique est également nécessaire au fonctionnement du réseau 5G, pour recouvrir les antennes pour assurer un très haut débit jusqu'au cœur du réseau.

Les obligations fixées par l'ARCEP

- 3 000 sites devront être déployés avant fin 2012 en bande 3,4 - 3,8 GHz, 8 050 en 2024 et les 10 500 sites devront être atteints en 2025.
- 25 % des sites en bande 3,4 - 3,8 GHz devront être déployés dans une zone rattachant les communautés des zones peu denses et celles des territoires d'industrie, hors des principales agglomérations.

- Pour répondre aux besoins croissants de la bande passante, dès 2022, au moins 75% de l'ensemble des sites existants devront bénéficier d'un débit au moins égal à 20 Mbit/s au niveau de chaque site.
- Les axes de types autoroutiers devront être couverts en 2025, et les routes principales en 2027.

- Les axes de types autoroutiers devront être couverts en 2025, et les routes principales en 2027.

# LES ÉLUS, UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G

**D**ès très nombreux élus dans les projets d'amélioration de la couverture numérique du territoire (fibre et 4G), les élus locaux ont un rôle à jouer dans l'information et la concertation sur la 5G. Pour leur permettre de jouer leur rôle, plusieurs évolutions en dispositifs sont à leur disposition.

La loi du 9 février 2015 dite loi Aubervilliers permet de renforcer le rôle du maire et de définir lesquels à sa disposition. Elle a notamment créé la Commission de dialogue relatif aux nouveaux niveaux d'exposition du public aux ondes. Ce Comité participe à l'information des élus sur les niveaux d'exposition aux ondes et sur les outils de concertation.

Il faut à récemment mis en place une enseigne de dialogue et de transparence sur la 5G, dans le cadre du comité de Concertation France Mobile, afin d'informer les associations d'élus et de converser avec elles les conditions de la transparence.

- Article R. 221-2 du Code des postes et des communications électroniques
- Arrêté du 12 février 2018 (ch : CINB0000000)

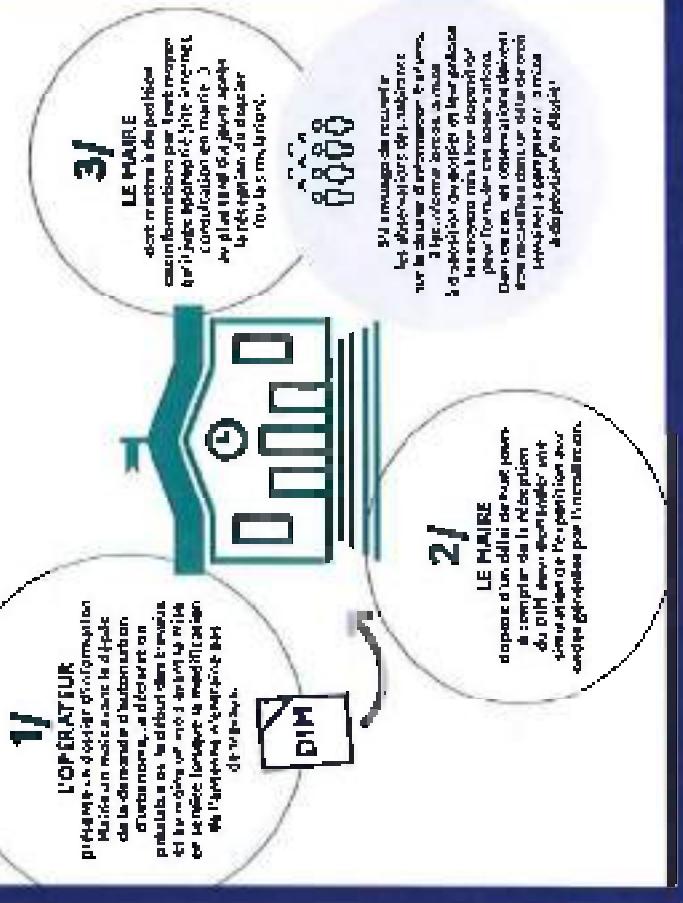
## Focus sur le Dossier d'Information Mairie

lorsqu'un opérateur envisage d'implanter (dès la phase de recherche du site) ou de modifier substantiellement une antenne (avec un impact sur le niveau d'exposition), il doit en informer le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Il peut présenter un Document d'Information Mairie (DIM).

Le contenu du DIM est fixé par un arrêté du 12 octobre 2016. Il comprend notamment l'adresse de l'installation concernée, un calendrier du déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'antenne (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance émissrice...). Il rend également la liste des émetteurs, établissements scolaires et établissements de soins situés à moins que 100 mètres de l'antenne.

Loi « Abeille » :  
Le 2015-160-04-01  
Ce décret définit une obligation réglementaire pour la collecte, la transmission et l'exploitation des données relatives au déploiement et à la mise en service de la 5G.

## Le parcours du DIM



3/

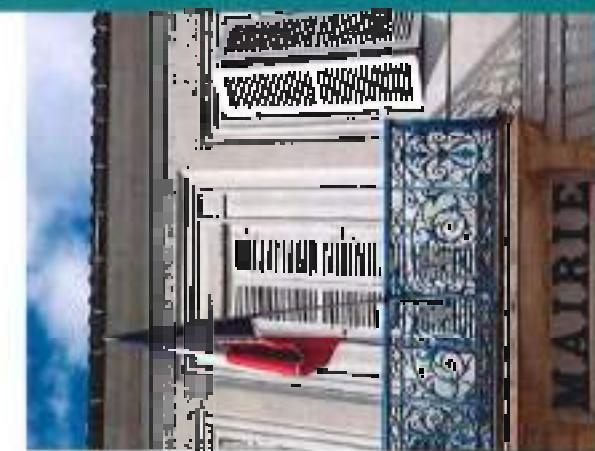
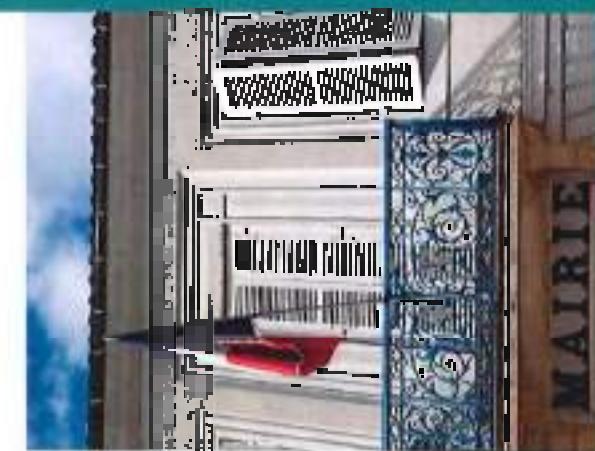
LE MAIRE  
doit prendre la décision  
concernant la demande par l'opérateur  
de déclassement (S'il accepte,  
Concédation en marquant )  
ou plus tard (je devrai faire appeler  
le préfet pour lui demander  
les formalités).

2/

LE MAIRE  
dépose dans celui de toute personne  
à son choix de la réception  
du DIM pour son avis et  
l'autorise à le publier sur son  
site internet pour l'information.

1/

L'OPÉRATEUR  
� dépose à la mairie un dossier d'information  
Mairie qui indique toute la demande d'obtention  
d'un déclassement, et démontre son  
intérêt à ses habitants dans le sens  
et le sens (pour la ville et la ville  
et le secteur) lorsque la demande  
de l'opérateur n'a pas été faite  
dans ce sens.



## LES AUTRES OUTILS DE DIALOGUE

- Des réunions d'information avec les opérateurs et les pouvoirs publics à la demande des élus du territoire.
- Il existe qu'un préfet de PCTI peut faire le droit et département d'une demande de médiation (instance de concertation décentralisée) lorsqu'il l'estime nécessaire pour assurer une installation radiodéetectrice conforme au projet.
- L'État peut demander à tout moment une mesure de l'exposition aux ondes sur sa commune via le site mesures-santé.

# LES ÉLUS UN RÔLE CLÉ DANS DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA 5G



## Question/Réponse

Je souhaite la 5G sur mon territoire, comment faire ?

Ce sont les opérateurs qui décident des zones d'établissement, en respectant les objectifs fixés dans le cadre de la procédure d'attribution des fréquences. Si une collectivité veut susciter de nouvelles usages par exemple, en favorisant une expérimentation sur son territoire, elle peut se rapprocher des opérateurs, et se coordonner avec les initiatives portées par les entreprises et industries de son territoire.

## Question/Réponse

Comment savoir où la 5G est déployée sur mon territoire ou quand elle le sera ?

Sur le site [cartoradio.fr](http://cartoradio.fr) vous pouvez voir les sites déjà existants sur votre territoire. L'ARCEP mettra également en place un observatoire des déploiements 5G, où seront recensés les sites existants et à venir. Dès 2021, l'observatoire sera complété de données inédites sur les déploiements prévisionnels de chaque opérateur. L'ARCEP a aussi demandé aux opérateurs de publier des cartographies permettant d'informer les consommateurs sur la disponibilité du service 5G et la qualité de service associée. Par ailleurs, si un opérateur projette l'installation d'un nouveau site ou la modernification d'un site existant pour y installer la 5G, vous receverez un Dossier d'information Mairie, au minimum un mois avant le début des travaux.

Je suis interrogé(e) sur la 5G, comment apporter une réponse fiable ?

Le présent guide peut suivre de base pour répondre à vos questions, et peut être mis à disposition de la population sur votre territoire. Pour aller plus loin, vous pouvez :

- consulter les ressources de l'AICij et de l'ANFR mises à disposition sur leur site,
- vous rapprocher des associations d'élus qui participent au Comité de dialogue de l'ANFR ou au comité France mobile,
- solliciter les opérateurs pour plus d'information.

## Question/Réponse

Puis-je m'opposer au déploiement de la 5G sur mon territoire ?

Les maires ne peuvent, ni au titre de leurs pouvoirs de police générale ni en leur nom, principe de précaution, s'opposer à l'implantation d'antennes pour des considérations sanitaires (Cf, Avis, 25 octobre 2011, n° 328492).

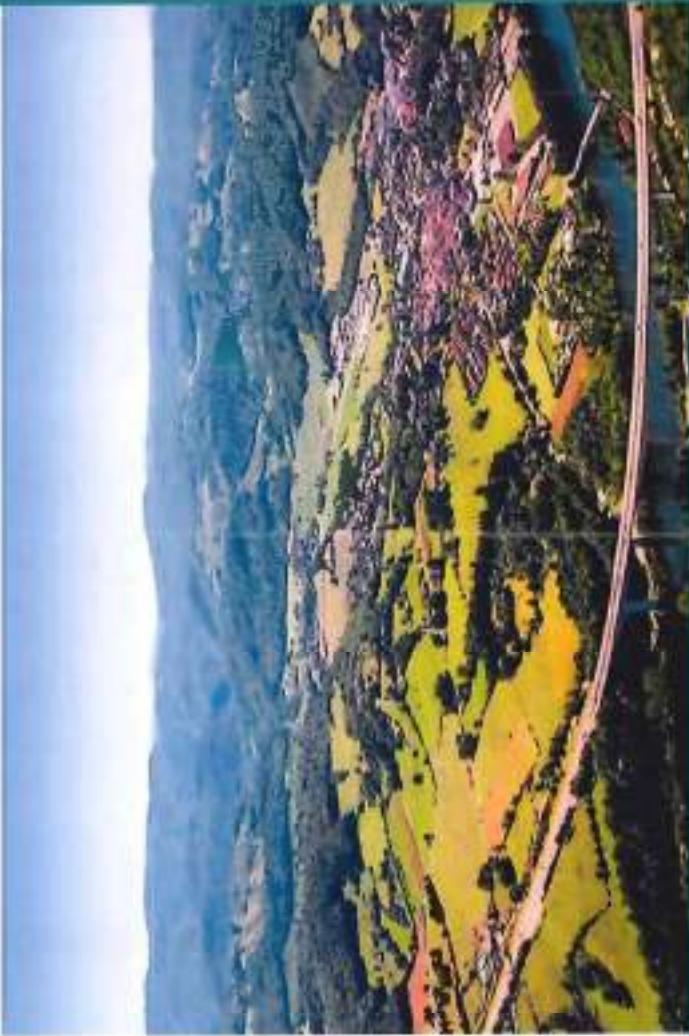
Existe-t-il plusieurs types de 5G ?

On entend parfois parler de faute 5G. Or, il n'y a pas de "faute 5G" ou de "vraie 5G". Il n'y a qu'une seule technologie qui va s'appuyer sur des bandes de fréquences avec des performances en débit variées. Il est important de se référer aux cartes de couverture des opérateurs qui précisent les informations sur le débit disponible. Les fonctionnalités de la 5G seront introduites progressivement, et l'ensemble des gains de performance apparaîtront dans quelques années.

Les opérateurs sont-ils tenus d'envoyer un DIM ?

Il a été demandé aux opérateurs de téléphonie mobile d'informer systématiquement les élus locaux lors de tout passage à la 5G, notamment par l'intermédiaire du Dossier d'information Mairie (DIM), quelles que soient les bandes de fréquences mobilisées et les modalités de mise en œuvre.

En savoir plus sur les carrières de construction  
<https://www.lecjp.fr/actualites/les-communications-de-presse/le-dim-n5g-221020.html>



## Pour aller plus loin

La suite de l'ANSE

<https://www.anses.fr/fr>

Tous les rapports de l'ANSES sur les ondes et la santé y sont téléchargeables (ANSES 2010, 2015, 2019 et 2020).

Camelotsoft IQAS-IQF-Code-0001

<https://www.iges.org/fcisip.php?article=734>

Ce rapport compare le déploiement international de la SSI et plus précisément sur ses aspects techniques et sanitaires.

Le site de l'ancêtre

<http://www.angop.it>

Pour en savoir plus sur les migrations des opérateurs en termes de couverture fixe et mobile et l'avenir des déblocages 5G.

La p'tte de l'AMER

<http://www.enfrance.com>

Pour en apprendre plus sur les mécanismes de contrepoint et de surveillance de l'exposition du public aux ondes.

